

▪ L'Italie, premier pays à interdire ChatGPT au nom de la vie privée

Les faits

À Rome, l'Autorité de régulation a pris la décision « avec effet immédiat » d'interdire l'accès à ChatGPT, invoquant des inquiétudes autour de la protection des données et de l'exposition des plus jeunes à des contenus inappropriés

Marianne Meunier

Depuis vendredi 31 mars, les utilisateurs de ChatGPT en Italie se risquent à une déconvenue. Le message « *access denied* » (accès interdit) s'affiche à tout coup sur leur écran, et il leur est impossible de solliciter la plateforme pour la rédaction d'un poème à l'être cher, résoudre un problème de plomberie ou converser - certaines de ses innombrables fonctions. En cause : la décision de l'Autorité italienne de régulation de bloquer ChatGPT, annoncée dans la soirée avec « *effet immédiat* », en raison de préoccupations sur la protection des données. Un choix qui fait de Rome le premier gouvernement au monde à l'interdire au nom de considérations liées à la vie privée.

L'institution italienne nourrit plusieurs motifs d'inquiétude. Tout d'abord, une « *perte de données* », explique-t-elle dans un communiqué, concernant les conversations et les informations de paiement des utilisateurs survenue le 20 mars. OpenAI, l'entreprise américaine qui a développé et gère la plateforme, l'avait alors brièvement suspendue avant de reconnaître un bug dans un outil tiers, désormais résolu.

Inquiétudes pour les moins de 13 ans

Ensuite, poursuit l'Autorité de régulation, aucune information n'est fournie aux utilisateurs quant à la collecte de leurs données. « *Surtout, il n'existe aucune base légale à la collecte massive et à l'usage des données personnelles en vue d'entraîner l'algorithme qui fonde la plateforme* », poursuit-elle. Enfin, ajoute-t-elle, bien que ChatGPT se dise destiné aux plus de 13 ans, « *aucun mécanisme de vérification d'âge* » ne permet d'appliquer la règle, de sorte que « *les enfants sont exposés à des réponses absolument inappropriées* ».

Elle accorde à OpenAI un délai de 20 jours pour lui communiquer « *les mesures mises en oeuvre pour satisfaire aux exigences* », sans quoi l'entreprise devra s'acquitter d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 20 millions d'euros ou jusqu'à 4 % de son chiffre d'affaires annuel mondial. Un montant qui correspond au maximum prévu par le Règlement européen sur les données personnelles (RGPD).

Sur Twitter, Sam Altman, à la tête d'OpenAI, s'est plié à la décision de Rome tout en se défendant : « *Bien sûr, nous obéissons au gouvernement italien et nous cessons d'offrir*

ChatGPT en Italie (bien que nous respections les lois sur la vie privée) », a-t-il écrit. Aussi, il n'a en rien désarmé, concluant : « L'Italie est l'un de mes pays préférés et j'espère y revenir vite ! »

multiples inquiétudes

ChatGPT, et plus généralement l'intelligence artificielle, alimentent de nombreuses inquiétudes en Europe. Europol, service qui coordonne les efforts des 27 contre la criminalité organisée, a ainsi prévenu, lundi 27 mars, que des criminels étaient prêts à en tirer parti pour commettre des fraudes et des cybercrimes.

D'autres voix se font entendre. Mercredi 29 mars, des centaines d'experts mondiaux ont publié une lettre ouverte dans laquelle ils réclament de « *mettre en pause* » les avancées de l'intelligence artificielle, évoquant « *des risques majeurs pour l'humanité* ». Parmi eux, l'un de ses pionniers, le Canadien Yoshua Bengio, mais aussi des chefs d'entreprise, des chercheurs... « *Devons-nous développer des esprits non humains qui pourraient un jour être plus nombreux, plus intelligents, nous rendre obsolètes et nous remplacer ? Devons-nous risquer de perdre le contrôle de notre civilisation ?* » se sont-ils notamment demandé, avant de conclure : « *Ces décisions ne doivent pas être déléguées à des leaders technologiques non élus.* »